L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 2 FEVRIER 1855.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & COMP.
Editeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. SUVERBIER. S. HAMEN.
N° 82, RUE DE CHARTRES :
NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI MATIN, 2 FEVRIER.

Europe.—Nous avons reçu hier matin, par la malle de New-York, nos journaux de Paris du 11, et de Londres du 12 janvier, apportés par le steamer américain *Pacific*.

La paix ou la guerre.

La nouvelle que le Czar accepterait pour base des négociations de la paix les quatre garanties, telles que les avait délibérées l'interprétation de la conférence de Vienne, est venue nous surprendre au milieu de notre correction, que la guerre ne faisait que de commencer. Voici les dépêches télégraphiques, *sur lesquelles* est fondée cette nouvelle.

«Vienne, lundi soir 8 janvier.

«La *Correspondance autrichienne* confirme les dépêches télégraphiques d'hier et d'avant-hier, et annonce que, et les cabinets anglais et français approuvent ce qui a eu lieu, les négociations pour le rétablissement d'une paix solide pourront commencer sur-le-champ. Les nouvelles particulières disent que les hostilités ne seront point encore suspendues.»

«Vienne, 9 janvier.

«La désistation du prince Gortschakoff, dans la conférence d'hier, ayant été considérée comme satisfaisante, les négociations pour la paix sont recommencé bientôt, attendu que lord Westmoreland et le baron de Bourqueney ont reçu pleins pouvoirs.»

Les principaux journaux de Londres et de Paris ne sont nullement occupés de discuter la question. Dans cette circonstance, il nous paraît même qu'une rare unanimité a regné dans les opinions de la presse. M. Cocherel-Clarigny a publié, à ce sujet, dans le Constitutionnel du 10 janvier, un article fort remarquable. Il ne nie pas, en dépit de quelques réserves qu'il dit avoir été mises par le prince Gortschakoff à sa décision, que, si cette déclaration, telle qu'elle a été formulée, est sincère, si le Czar adhère véritablement et sans arrière pensée à l'interprétation des quatre garanties, il n'en puisse sortir de nécessaires négociations de paix.

Mais le *Constitutionnel* ne croit pas à cette sincérité. Il se demande ainsi que l'on a pu vouloir seulement élever un fort obstacle à l'accord des puissances alliées, et gagner du temps pour terminer ses préparatifs d'attaque contre l'Autriche. Sans se prononcer sur ces deux points, bien que les présentant sous la forme interrogative, le *Constitutionnel* laisse clairement entrevoir qu'il penche pour l'affirmative et que, dès lors, il n'attache pour la part-même aucune signification spéciale à la déclaration du Czar.

Mais pour mettre le lecteur à même de juger jusqu'à quel point ce journal peut avoir raison, nous le laisserons parler lui-même :

«La paix est elle vraiment surprochée : l'Europe en doute, et elle ne peut pas croire que la guerre allait en généraliser et prendre des proportions plus vastes, ou la télégraphie a-t-elle encore une fois jeté des bruits les esprits une décevante et éphémère illusion?

«En France et en Angleterre, on devrait croire facilement à la paix, parce qu'elle est dans les vœux de tous. Les puissances occidentales ne combattent, en effet, pour aucun intérêt matériel, pour aucune satisfaction d'amour-propre, elles ne combattent que pour l'honneur de leur drapeau et pour l'intégrité de leur droit d'une alliance légitime de leur rôle. Leur but atteint, elles se sont interdit de rien demander pour elles-mêmes.

«D'un autre côté, le caractère bien connu du Czar, ses immenses préparatifs, le langage tenu à diverses reprises par ses représentants, et tout récemment encore par son ministre de Vienne, tout autorise, tout appelle l'incrédulité. Est-il vrai, est-il possible que le prince Gortschakoff soit vaincu accepter, sans réserve, les conditions qui lui déclarent désormais-nulle, le sort du 28 décembre.

«Voici ce que nous croyons être l'état des choses : Le 28 déc. l'Autriche a demandé des quatre garanties, telles que les entendent maintenant la France, l'Angleterre et l'Autriche, à être officiellement et à titre de renseignement l'ambassadeur russe par le comte de Buol. Le prince Gortschakoff a pris des notes étendues sur le document qui lui était communiqué et en remit il a demandé un délai de quelques jours pour en référer à son gouvernement. Il était bien entendu que, le 14 janvier, il devait faire savoir par un oui ou par un non si la Russie les acceptait ou refusait les quatre garanties avec leur interprétation. Aucune discussion ne devait être admise sur cette interprétation, et, en cas de réponse négative de la part de la Russie, l'alliance de l'Autriche avec les puissances occidentales devenait officielle à partir du 14 janvier.

«Le prince Gortschakoff, tout en transmettant à son gouvernement les conditions des puissances, les quatre, avoua nous dit, de déraisonnables.

«Huit jours plus tard, et lorsque la moitié à peine du délai accordé était expirée, le prince Gortschakoff est venu annoncer à M. de Buol qu'il était autorisé à accepter les quatre garanties, en modifiant légèrement l'interprétation d'une et peut-être de deux d'entre elles. L'ajoutant que si les représentants des puissances alliées se croyaient liées à entrer en rapport avec lui sur ces bases, il avait les pouvoirs nécessaires pour traiter avec eux sur-le-fond, et conclure une négociation définitive.

«Aux termes de ce qui avait été dit le 28 décembre, les représentants de la France et de l'Angleterre pouvaient opposer au comte de Buol, quand il leur a rapporté la communication du ministère russe, une fin de non-recevoir pure et simple. Il n'avait rien à leur demander, et de traiter comme un refus une acceptation qui n'était pas sans limite et sans réserve. Nous croyons que l'Autriche leur a demandé de ne pas user immédiatement de ce droit.

«D'une part, on savait fait valoir que l'interprétation donnée par la Russie aux quatre garanties ne différait pas essentiellement de l'interprétation arrêtée entre les trois puissances alliées; de l'autre, le délai accordé à la Russie pour répondre était de quinze jours, et, finalement, il était encore une semaine à courir. Il ne paraît donc pas y avoir d'inconvénient à ce que les ambassadeurs, au lieu de répondre par un refus immédiat et irrévocable, prennent, sur les offres de la Russie, l'avis de leurs Cours.

«C'est à la parti qu'a été adopté. Nos correspondances nous informent que, à Vienne comme à Londres, la France et l'Angleterre ont écrit, en effet, à leurs gouvernements afin d'avoir des instructions, et de recevoir, d'ici à lieu, les pouvoirs nécessaires pour traiter au fond.

«Tels sont les faits, et nous sommes bien renseignés; ils n'ont point les proportions qu'ils auraient, si ils ne portaient, en effet, que sur le fait principal des négotiations, et non d'un s'ag était encore qu'à discuter et à modifier l'interprétation donnée ses quatre garanties d'un côté, par les puissances alliées, de l'autre côté par la Russie, il serait peu probable que le ministre de Turquie à Vienne ait été invité aux conférences qui doivent avoir lieu. Cependant l'Ambassadeur ottoman, sur la foi d'une dépêche télégraphique, qu'on invitation a été adressée au représentant de Sublime.

Toute la question porte donc, non sur des faits qui sont parfaitement insignifiants, mais sur les intentions de l'empereur Nicolas. Ainsi parle, sur la mission de la conférence, il faut se consulter, qu'il marque de pouvoir donner les instructions, il devient impossible de la résoudre et de la Russie : la rupture inévitable ne pourrait changer dans les opinions, le langage et les déclarations du Czar; l'intérêt qui est de la Russie à prolonger le désaccord qui existe aujourd'hui entre les deux grandes puissances germaniques, et que toute démarche précipitée de la Russie aggrave en fortunisant de la France et de l'Angleterre ont écrit, en effet, à leurs gouvernements afin d'avoir des instructions, et de recevoir, d'ici à lieu, les pouvoirs nécessaires pour traiter au fond.

«Tels sont les faits, et nous sommes bien renseignés; ils n'ont point les proportions qu'ils auraient, si ils ne portaient, en effet, que sur le fait principal des négotiations, et non d'un s'ag était encore qu'à discuter et à modifier l'interprétation donnée ses quatre garanties d'un côté, par les puissances alliées, de l'autre côté par la Russie.

«Il est bien vrai que, si nous sommes bien renseignés, le ministre de Turquie à Vienne ait été invité aux conférences qui doivent avoir lieu. Cependant l'Ambassadeur ottoman, sur la foi d'une dépêche télégraphique, qu'on invitation a été adressée au représentant de Sublime.

«